

**PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DE L'EURODISTRICT PAMINA**

**Réunion du 3 mai 2017 à Lauterbourg**

**Délibération n°06/2017 – Compte rendu du Bureau du 7 février 2017**

Le Bureau prend acte du compte rendu de la séance du 7 février 2017.

**ADOPTEE A L'UNANIMITE**

\* \*  
\*

**Délibération n°07/2017 – Demande de subvention : « Red Horse Festival »**

Sur proposition du Président, le Bureau :

- décide d'attribuer une subvention à l'association « Fédération des Maisons des Jeunes et de la Culture d'Alsace (FDMJC Alsace) » à hauteur maximale de 2.500 € pour la réalisation du projet « Red Horse Festival »,
- propose d'imputer les crédits correspondants sur le chapitre 6574.

**ADOPTEE A L'UNANIMITE**

\* \*  
\*

**Délibération n°08/2017 – Demande de subvention : « Festival international de musique de Wissembourg »**

Sur proposition du Président, le Bureau :

- décide d'attribuer une subvention à l'Association « Festival International de Musique de Wissembourg » à hauteur maximale de 3.000 € pour la réalisation du projet «Festival international de musique de Wissembourg »,
- propose d'imputer les crédits correspondants sur le chapitre 6574.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

\* \*  
\*

**Délibération n°09/2017 – Demande de subvention : « Karlsruhe & Haguenau : danses, musiques et folklores du monde 2017 »**

Sur proposition du Président, le Bureau :

- décide d'attribuer une subvention à l'association « Office des sports et loisirs (OSL) de la Ville de Haguenau » à hauteur maximale de 4.300 € pour la réalisation du projet « Karlsruhe & Haguenau : danses, musiques et folklores du monde 2017 »,
- propose d'imputer les crédits correspondants sur le chapitre 6574.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

\* \*  
\*

**Délibération n°10/2017 – Demande de subvention : « Projet scolaire transfrontalier: l'Europe aux couleurs du monde »**

Sur proposition du Président, le Bureau :

- décide d'attribuer une subvention au Regierungspräsidium Karlsruhe à hauteur maximale de 4.950 € pour la réalisation du projet «Projet scolaire transfrontalier: l'Europe aux couleurs du monde »,
- propose d'imputer les crédits correspondants sur le chapitre 6573.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

\* \*  
\*

**Délibération n°11/2017 – Demande de subvention : Projet scolaire « Créons et faisons vivre ensemble notre quartier franco-allemand à Scheibenhard(t) »**

Sur proposition du Président, le Bureau :

- décide d'attribuer une subvention au Alfred-Grosser-Schulzentrum Bad Bergzabern à hauteur maximale de 236 € pour la réalisation du projet « Créons et faisons vivre ensemble notre quartier franco-allemand à Scheibenhard(t) »,
- propose d'imputer les crédits correspondants sur le chapitre 6573.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

\* \*  
\*

**Délibération n°12/2017 – Demande de subvention : « Vins sans frontières »**

Sur proposition du Président, le Bureau :

- décide d'attribuer une subvention à l'association « Bauern- und Winzerverband Ortsgruppe Schweigen-Rechtenbach » à hauteur maximale de 2.500 € pour la réalisation du projet «Vins sans frontières »,
- propose d'imputer les crédits correspondants sur le chapitre 6574.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

\* \*  
\*

**Délibération n°13/2017 – Projet Erasmus+  
« La jeunesse dans les espaces transfrontaliers »**

Sur proposition du Président, le Bureau :

- approuve la participation au projet Erasmus+ « La jeunesse dans les espaces transfrontalières » ainsi que l'accueil de deux délégations polono-tchèques et la participation à deux visites de délégations à l'Eurorégion Śląsk Cieszyński-Těšínské Slezsko dans le cadre de ce projet ;
- approuve une participation financière au projet à hauteur de 5 000 € ;
- demande à l'Assemblée de délibérer sur cette base.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

\* \*  
\*

## **Délibération n°14/2017 – Compte administratif et compte de gestion 2016 du GLCT**

Sur proposition du Président, le Bureau :

- approuve les chiffres du compte administratif du GLCT pour 2016 ainsi que les chiffres du compte de gestion de Monsieur le Payeur départemental ;
- décide d'affecter le résultat de l'exercice 2016 du GLCT de manière suivante :
  - pour la section de fonctionnement :  
210 708,13 € au chapitre 002 « Résultat de fonctionnement reporté » du GECT
  - pour la section d'investissement :  
19 008,49 € au chapitre 001 « Résultat d'investissement reporté » du GECT
- propose à l'Assemblée de délibérer sur cette base.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

\* \*  
\*

## **Délibération n°15/2017 – Budget Supplémentaire 2017 et DM1**

Sur proposition du Président, le Bureau :

- approuve le projet de budget supplémentaire et de DM1 pour 2017 qui s'élève en dépenses et en recettes à 996.429,87 €,
- demande à l'Assemblée de délibérer sur cette base.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

\* \*  
\*

## **Délibération n°16/2017 – Nouvelles adhésions au GECT Eurodistrict PAMINA**

Le Bureau prend connaissance de l'état d'avancement des nouvelles adhésions au GECT Eurodistrict PAMINA.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

\* \*  
\*

## **Délibération n°17/2017 – Plan d’action mobilité – état d’avancement des actions**

Le Bureau prend connaissance de l’état d’avancement du plan d’action mobilité PAMINA.

**ADOPTÉE A L’UNANIMITÉ**

\* \*  
\*

## **Délibération n°18/2017 – Projet INTERREGV « Bassin d’emploi PAMINA » - Recrutement direct - Régime indemnitaire**

Sur proposition du Président, le Bureau :

- adopte le profil de recrutement, à savoir un poste non permanent pour un temps non complet (60%) pour un emploi relevant du cadre d’emploi des attachés territoriaux, à l’échelon 3 - IM 418 ainsi que la fiche de poste destinée à la publication,
- décide l’instauration d’un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l’expertise (IFSE), dans les cadres d’emplois de la filière administrative, avec effet au 1er juillet 2017, pour le recrutement lié au projet INTERREGV « Bassin d’emploi PAMINA »,
- décide que l’évolution des montants maxima (plafonds) d’IFSE s’effectuera au même rythme et selon les mêmes conditions que les montants arrêtés pour les corps ou services de l’Etat,
- d’autoriser le GECT à fixer par arrêté individuel le montant perçu par l’agent au titre de l’IFSE, soit pour le recrutement une IFSE mensuelle de 350 €,
- d’autoriser le GECT à moduler les primes au vu de l’absentéisme,
- valide l’inscription de la dépense au budget supplémentaire 2017,
- propose à l’Assemblée de délibérer sur ces bases.

**ADOPTÉE A L’UNANIMITÉ**

\* \*  
\*

## **Délibération n°19/2017 – Convention avec l’ATIP : définition des missions**

Sur proposition du Président, le Bureau :

- approuve les missions définies dans la convention à intervenir,
- propose à l’Assemblée de délibérer sur ces bases.

**ADOPTÉE A L’UNANIMITÉ**

\* \*  
\*

## **Délibération n°20/2017 – Modification du règlement intérieur du personnel et de la gestion du temps de travail au sein du GECT**

Sur proposition du Président, le Bureau :

- adopte les modifications du règlement intérieur du personnel et de la gestion du temps de travail du GECT,
- propose à l'Assemblée de délibérer sur ces bases.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

\* \*  
\*

## **Délibération n°21/2017 – Indemnités de fonction des présidents et vice-présidents – Remboursement des frais de déplacement**

Sur proposition du Président, le Bureau décide :

- de ne pas arrêter de régime indemnitaire pour le Président et les vice-présidents au cas où ces derniers auraient reçu formellement une délégation du Président,
- de prendre en charge les frais de déplacement des conseillers à l'occasion des réunions de l'Assemblée, du Bureau ou des réunions instituées par délibération dont ils sont membres et des organes délibérants ou des bureaux des organismes où ils représentent le GECT lorsque la réunion a lieu dans une commune autre que la leur (base de remboursement de la fonction publique territoriale en annexe),
- de prendre en charge les frais de déplacement et de missions du Président lorsque ceux-ci sont générés par l'exercice de sa fonction (base de remboursement de la fonction publique territoriale en annexe),
- demande à l'Assemblée de délibérer sur cette base.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

\* \*  
\*

## **Délibération n°22/2017 – Projet de règlement intérieur du GECT**

Sur proposition du Président, le Bureau :

- approuve le projet de règlement intérieur du GECT,
- propose à l'Assemblée de délibérer sur ces bases.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

\* \*  
\*